

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 460 – 5 mai 2021**

**Cohésion sociale : Fonds « Quartiers solidaires Jeunes » et contractualisation préfet/ARS/département en prévention et protection de l'enfance : 2 circulaires**

**Fonds « Quartiers solidaires Jeunes »**

[Circulaire du 20 avril 2021](https://circulaire.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45158?origin=list) relative au Fonds « Quartiers solidaires Jeunes »

Circulaire Légifrance, mise en ligne le 23/04/2021

Le Premier ministre a acté le 29 janvier 2021 à Grigny le renouvellement du fonds Quartiers solidaires. Le fonds « Quartiers solidaires Jeunes » sera ainsi doté de 10M€ et disponible dès la mi-avril 2021. Cette enveloppe sera mobilisée en priorité pour les associations de grande proximité en capacité d’agir au plus près des habitants des QPV.

**Contractualisation préfet/ARS/département en prévention et protection de l'enfance**

[Circulaire n° DGCS/SD2B/DGS/SP1/2021/25 du 1er avril 2021](https://circulaire.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45161?origin=list&page=1&pageSize=10&sortValue=PUBLI_DATE_DESC&tab_selection=all) relative à la contractualisation préfet/ARS/département en prévention et protection de l'enfance pour l'exercice 2021

Circulaire Légifrance, mise en ligne le 28/04/2021

La présente circulaire a pour objet de préciser le périmètre, le cadre et le calendrier de négociation de la contractualisation préfet/ARS/département prévue dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l’enfance 2020-2022 et qui concerne 70 départements et territoires en 2021.